

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	28	28 + 1 pouvoir

Date de convocation 14 avril 2026

Date d'affichage 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le Vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : VIART Jean-Michel, OUDART Audrey, GROSJEAN Patrick, VIENNE Cathy, BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, JOLY Thierry, AUGUIN Isabelle, SAAB Pierre, DESMOUTIERS Aurore, EL MORABIT Fouad, DE BOUEMANGE Béatrix, ROUSSEL Steve, JOBE Martine, JOTTE Henri, SENECOT Sabine, LELIEVRE Olivier, JOUAULT Gervaise, ROCIPON Julien, BUSI Fanny, BODIVIT Louis, ZWALD Jérémy, RUTA Lorenzo, GIBIER Fanny, PANI Pascal, NICOLET Rémy.

Représentée : LADOUX Cécile par **ZWALD Jérémy**.

Madame Fanny GIBIER a été nommée secrétaire de séance.

Objet : BUDGET ANNEXE – VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE – FIXATION DES TARIFS DE VENTE – CONDITIONS DE FIXATION

N° de délibération : 2026-36

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
28	29	29	0	0	0

Rapporteur : Aurore DESMOUTIERS

Vu la délibération n°2019-132 du 16 décembre 2019, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec Enedis pour la mise en œuvre d'une opération d'autoconsommation collective,

Vu la délibération n°2022-93 du 24 octobre 2022, portant la création d'un budget annexe pour la vente d'énergie photovoltaïque,

Vu la délibération n°2023-40 du 22 mai 2023, portant l'adhésion de la commune de Saint-Julien-les-Villas à l'association « Saint Julien Energie »,

Vu les demandes d'adhésion à l'association « Saint Julien Energie », émanant d'organismes publics ou de privés exerçant une mission de service public,

Vu les demandes d'intégration à l'opération d'autoconsommation collective de Saint-Julien-les-Villas émanant d'organismes publics ou de privés exerçant une mission de service public,

Considérant qu'il convient de définir les tarifs de vente hors taxes de l'énergie produite par les installations communales,

Il vous est proposé de fixer un prix plancher de 60 €/MWH.

Les tarifs conclus avec chaque consommateur sont applicables dès leur date d'entrée dans le dispositif d'autoconsommation collective.

La fréquence de facturation est trimestrielle.

Aucun coût d'abonnement n'est demandé aux consommateurs.

Par ailleurs, en raison de la forte instabilité des prix de l'énergie, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire de modifier le prix plancher dans les conditions suivantes :

- Autorisation valable jusqu'au 31 décembre 2027, renouvelable de façon expresse
- Un rapport d'information sera transmis aux membres du conseil municipal lors des séances du conseil municipal à chaque modification tarifaire et à chaque intégration de nouveaux consommateurs

A toutes fins utiles, vous trouverez en annexe les modèles de contrat conditions générales et conditions particulières de vente.

La commission « Finances-Affaires générales » du 22.04.2026 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

.../...

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** à 60 € HT/MWH le prix plancher pour la vente de l'énergie produite par les installations communales
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à modifier le prix plancher ainsi fixé dans les conditions ci-avant présentées

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2026.05.01 16:05:13 +0200
Ref:10914647-16455309-1-D
Signature numérique
le Maire